

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Communes de LAGNICOURT-MARCEL et MORCHIES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA**  
**FERME EOLIENNE DE LA VOIE D'ARTOIS**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 août 2018, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 11 septembre 2018, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant six aérogénérateurs (Hauteur totale : de 149 m à 150 m – Puissance nominale : entre 3 et 3,2 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de LAGNICOURT-MARCEL et MORCHIES par la FERME EOLIENNE DE LA VOIE D'ARTOIS.

M. Benoît DUVAL est chargé du suivi du dossier de la FERME EOLIENNE DE LA VOIE D'ARTOIS. (Tél. :03.22.61.10.89 ou 06.28.79.25.72).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de LAGNICOURT-MARCEL siège de l'enquête, sise Rue de la Place, le lundi de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 19h00, et le vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bancourt, Barastre, Bertincourt, Beaumetz les Cambrai, Beugnatre, Beugny, Buissy, Bullecourt, Bus, Cagnicourt, Ecoust-Saint-Mein, Frémicourt, Graincourt-les-Havrincourt, Haplincourt, Havrincourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Hermies, Inchy-en-Artois, Lebucquière, Morchies, Noreuil, Pronville-en-Artois, Quéant, Riencourt-les-Cagnicourt, Ruyaulcourt, Vaulx-Vraucourt, Vêlu, Villers-au-Flos, Ytres, Boursies (59), Doignies (59) et Moeuvres (59).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de LAGNICOURT-MARCEL siège de l'enquête, du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de LAGNICOURT-MARCEL ou les formuler à M. Hubert DERIEUX commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le mardi 11 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 24 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 29 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 3 octobre 2018 de 17 h 00 à 20 h 00,
- le jeudi 11 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de LAGNICOURT-MARCEL ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne, les informations relatives à ce projet.